

Retraite des agents de la fonction publique hospitalière : perfectionnement

Trois jours pour sécuriser la liquidation des pensions CNRACL en milieu hospitalier : catégories actives, calcul de la pension, RAFP, invalidité, départs anticipés et carrières mixtes. Les gestionnaires repartent avec des trames de vérification directement applicables à leurs dossiers.

 DURÉE 3 jours · 21 h	 FORMAT Présentiel ou distanciel	 NIVEAU ■■■ Perfectionnement	 SECTEUR Secteur public
--	---	---	--

OBJECTIFS

- 1 Vérifier les conditions d'ouverture des droits CNRACL d'un agent hospitalier, y compris en catégorie active
- 2 Calculer une pension CNRACL complète : traitement de référence, trimestres liquidables, bonifications, décote et surcote
- 3 Liquidier les droits RAFP et reconstituer la carrière des contractuels relevant du régime général et de l'IRCANTEC
- 4 Instruire les départs anticipés et les retraites pour invalidité, imputables ou non au service
- 5 Fiabiliser le dossier de liquidation et anticiper les recours contre les décisions de la caisse

PUBLIC CONCERNÉ

Responsables et gestionnaires RH, gestionnaires carrière-paie, conseillers retraite et référents CNRACL des établissements publics de santé, établissements médico-sociaux et EHPAD publics.

PRÉREQUIS

Pratique de la gestion statutaire dans la fonction publique hospitalière, ou suivi préalable d'une formation sur les fondamentaux de la retraite dans la fonction publique.

PROGRAMME

1 Le cadre du régime spécial hospitalier

- Situer la CNRACL dans l'architecture des régimes : régime spécial des titulaires, RAFP, régime général et IRCANTEC des contractuels
- Vérifier l'affiliation : clause de stage de deux ans, seuil hebdomadaire d'affiliation, agents pluri-statutaires
- Distinguer catégories actives et sédentaires en FPH : emplois classés, durée de services actifs exigée, conservation du bénéfice en cas de mobilité
- Mesurer les conséquences du droit d'option des personnels infirmiers entre catégorie A sédentaire et catégorie B active
- Identifier les pièces du compte individuel retraite à contrôler dès la gestion courante

2 L'ouverture des droits après la réforme de 2023

- Appliquer le relèvement de l'âge légal génération par génération, en distinguant sédentaires et actifs
- Déterminer la durée d'assurance requise pour le taux plein selon l'année de naissance
- Articuler âge d'ouverture des droits, limite d'âge et dispositifs de prolongation d'activité
- Traiter les situations transitoires des agents nés entre 1961 et 1972
- Cas pratique : établir la date de départ possible de trois agents hospitaliers aux profils distincts

3 Calculer la pension CNRACL

- Déterminer le traitement de référence : indice détenu six mois avant la radiation des cadres, incidents de fin de carrière
- Décompter les trimestres liquidables : services effectifs, bonifications pour enfants nés avant 2004, temps partiel et surcotisation
- Calculer le taux de pension : taux plein de 75 %, décote, surcote, plafonnement
- Appliquer le minimum garanti, la majoration pour trois enfants et le supplément de pension au titre de la NBI
- Chiffrer l'incidence d'un temps partiel thérapeutique ou d'une disponibilité sur le montant final

Retraite des agents de la fonction publique hospitalière : perfectionnement

PROGRAMME

SUITE

4 RAFP et carrières mixtes

- Reconstituer l'assiette RAFP : primes et indemnités retenues dans la limite de 20 % du traitement indiciaire
- Convertir cotisations en points et liquider la prestation en rente ou en capital selon le nombre de points
- Reconstituer la carrière d'un contractuel hospitalier : régime général, points IRCANTEC, passage sous statut
- Coordonner les régimes pour les polypensionnés public-privé et repérer les dispositifs en extinction
- Atelier : liquider les droits complets d'un agent ayant alterné contrat et titularisation

5 Départs anticipés et invalidité

- Instruire un départ pour carrière longue : bornes d'âge de début d'activité issues de la réforme de 2023, trimestres réputés cotisés
- Traiter les départs au titre du handicap et le dispositif en extinction des quinze ans de services avec trois enfants
- Distinguer retraite pour invalidité imputable et non imputable au service : conditions, procédure, avis du conseil médical
- Calculer la rente viagère d'invalidité et la majoration pour tierce personne
- Prendre en compte l'usure professionnelle propre aux métiers hospitaliers dans le conseil aux agents

6 Réversion, cumul et sécurisation du dossier

- Liquider une pension de réversion CNRACL : taux de 50 %, conditions tenant au mariage, partage entre ayants cause
- Appliquer les règles du cumul emploi-retraite : cumul intégral, cumul plafonné, acquisition de nouveaux droits depuis la réforme de 2023
- Constituer le dossier de liquidation : qualification du compte individuel retraite, services en ligne de la CNRACL, calendrier à rebours
- Prévenir les erreurs récurrentes relevées lors des contrôles de la caisse
- Contester une décision : recours administratif préalable, contentieux devant le juge administratif

LES POINTS FORTS

- ✓ Formation conçue et animée par un avocat exerçant en droit de la fonction publique
- ✓ Travail sur les dossiers réels apportés par les participants, dans le respect de l'anonymat
- ✓ Trames de vérification et tableaux de calcul remis pour une utilisation immédiate en service
- ✓ Jurisprudence administrative récente intégrée au support et commentée en séance

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Exposés juridiques appuyés sur les textes en vigueur : réglementation CNRACL, réforme de 2023, jurisprudence administrative
- ✓ Ateliers de calcul sur des carrières hospitalières reconstituées
- ✓ Étude commentée de dossiers de liquidation anonymisés
- ✓ Questions-réponses sur les situations rencontrées par les participants
- ✓ Support détaillé et outils de calcul remis à chaque participant

ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis de 20 questions en fin de formation, évaluation à chaud, évaluation à froid à J+90.

FINANCEMENT

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

ACCESSIBILITÉ

INLECIA s'engage à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.